

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

## Travail, emploi et mobilités

## Déclaration du groupe CGT-FO

En premier lieu, le groupe FO tient à souligner la qualité des travaux sur le sujet et remercier les rapporteurs ainsi que l'administration de la section travail.

Notre groupe partage les objectifs et les trois directions des préconisations de cet avis.

Il est en effet nécessaire d'identifier les leviers qui conduiront à une meilleure prise en compte des objectifs de transition écologique et de qualité de vie au travail dans l'organisation des mobilités.

Évoquer le sujet du travail et des mobilités c'est en effet parler de qualité de vie au travail mais aussi de pouvoir d'achat des salariés.

Sans revenir sur la totalité des préconisations nombreuses de cet avis, notre groupe choisit de revenir sur quatre sujets majeurs : la prime transport, la question du télétravail, la problématique du logement et enfin le sujet de la fiscalité écologique.

En écho à la préconisation 7, notre groupe rappelle la revendication constante de notre organisation sur la généralisation d'une prime transport. Cette prime doit compenser une partie du cout du transport individuel pour les salariés qui n'ont pas d'autres choix que de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. C'est pourquoi notre groupe ne peut que regretter que la LOM n'aille pas jusqu'au bout en rendant obligatoire la prise ne charge du cout du transport par l'entreprise pour les salariés n'ayant d'autres choix que d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail, notamment faute de transport en commun adéquat. Mais surtout elle exclut les salariés des entreprises de moins de 50 salariés, d'où la nécessité d'une démarche interprofessionnelle et sectorielle sur le sujet afin de couvrir toutes les entreprises en évitant le prétexte de la distorsion de concurrence.

Toujours s'agissant du transport, notre groupe conteste le principe de différenciation territoriale concernant les politiques de transport en commun car il remet largement en question le concept d'une république une et indivisible et amplifie la fracture territoriale puisqu'il induit que les subventions publiques iront en priorité vers des métropoles, au détriment des territoires les plus nécessiteux.

Concernant l'alternative du télétravail détaillée dans cet avis, notre groupe renouvelle à l'intention des organisations patronales sa position en faveur de l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle, ce que préconise également une étude récente de la DARES, qui permette de cadrer sa mise en œuvre tant au niveau des négociations de branches que d'entreprises. Pour ce faire il serait utile de reprendre les conclusions communes de la concertation effectuée sur le sujet en 2017.

Il y a lieu de souligner la préconisation 15 relative au logement et plus particulièrement sur la politique d'action logement, et de rappeler à ce propos l'attachement de notre groupe à la gestion paritaire de l'institution y compris dans un contexte difficile.

Enfin s'agissant de la fiscalité écologique évoquée à la préconisation 17, sans prendre comme une fatalité la hausse de la TICPE, et même si les mesures transitoires évoquées ne sont pas complétement convaincantes notre groupe est en accord sur le principe d'une compensation sur le pouvoir d'achat des plus fragiles.

Le groupe FO a voté cet avis.